

12

RAPPORT ANNUEL

European Builders Confederation

13

La Voix des Artisans et des PME de la construction en Europe





European Builders Confederation

Rue Jacques de Lalaing, 4
 B-1040 Bruxelles - Belgique
 Tél. +32(0)2 514 23 23 - Fax +32(0)2 514 00 15
 secretariat@eubuilders.org - www.eubuilders.org



EBC est membre de l'UEAPME



AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT



Cette année s'est encore avérée une année très difficile pour le secteur de la construction. Dans la plupart des pays européens, les conditions économiques des petites et moyennes entreprises de la construction se sont détériorées au cours des douze derniers mois. Le secteur de la construction, ses entreprises et ses employés souffrent d'une crise profondément enracinée, qui dure depuis 6 ans.

Depuis le début, je suis convaincu que les responsables politiques européens doivent comprendre que la construction fait partie de la solution, pas du problème. Il est à présent évident que les mesures d'austérité adoptées dans la plupart des pays européens ont affecté la production en 2012, tout en retardant la reprise économique bien au-delà de 2013. Sur ce point, EBC a toujours appelé à une différenciation claire entre des finances publiques saines et des politiques d'austérité aveugles, sachant que les investissements publics productifs sont nécessaires pour relancer la compétitivité durable du secteur de la construction.

EBC a pleinement contribué au lancement et au déploiement concret de la Stratégie 2020 pour la Construction, proposée par le Plan d'Action de la Commission européenne. Je crois qu'il s'agit d'un bon outil pour attirer l'attention que mérite notre secteur, créateur d'entreprises et d'emplois au niveau local. Les PME de la construction offrent en effet, une véritable valeur ajoutée face aux délocalisations et au chômage.

Un autre élément fondamental est l'accès des PME aux marchés publics, que devrait résoudre la directive liée aux marchés publics. L'introduction de règles saines et équitables dans un but de simplification administrative, devrait libérer l'énorme potentiel de ce marché, qui compte pour 17% du PIB de l'UE. L'adoption de la directive en faveur de l'efficacité énergétique à la fin de l'année 2012, si correctement mise en œuvre, devrait également apporter des effets positifs au secteur, en stimulant de manière significative la rénovation de logements. Cependant des ressources et outils financiers appropriés sont nécessaires.

Les développements récents au sein du dialogue social sectoriel européen sont également prometteurs pour la European Builders Confederation. La Commission européenne a en effet lancé une « étude de représentativité » qui a pour objectif d'évaluer le niveau réel de représentativité des associations de la construction au niveau européen en vue de participer au dialogue social européen.

Par ailleurs, au cours de l'année écoulée, l'Union européenne a adopté des mesures importantes et encourageantes pour lutter contre les retards de paiement des autorités publiques. Nos petites et moyennes entreprises ont besoin d'être protégées contre le risque de défaut lié à l'énorme dette des administrations publiques. Nous continuerons de surveiller de près la transposition ainsi que la mise en œuvre de cette loi.

Ces résultats, nous les avons obtenus ensemble. Je voudrais donc remercier tous les membres d'EBC pour leur engagement et leur soutien actif aux activités de l'association.

Jose Antonio Calvo Delgado
Président d'EBC

Une représentation pour les artisans et les PME de la **CONSTRUCTION** à **Bruxelles**

Un nombre croissant de réglementations nationales ne sont que des déclinaisons des législations européennes dans les domaines énergétique, social, fiscal ou normatif, élaborées le plus souvent sans évaluer leur impact auprès des PME et sans prévoir de dispositions ni d'accompagnement spécifique pour elles.

Six associations nationales responsables de l'artisanat du bâtiment de plusieurs pays européens se sont donc organisées pour fonder en 1990, EBC – European Builders Confederation – la voix des artisans et PME de la construction en Europe.

Forte de 20 organisations membres et partenaires, EBC représente aujourd'hui 2 millions d'artisans et de PME de la construction. Dotée d'un bureau permanent à Bruxelles, elle travaille quotidiennement en étroite collaboration avec l'Union Européenne de l'Artisanat et des PME (UEAPME) dont elle est membre.

OBJECTIFS: ANTICIPER, ÉCHANGER, SE POSITIONNER ET **AGIR.**

Notre objectif politique est clair : représenter, défendre et promouvoir les intérêts des artisans et des PME du bâtiment en coordination étroite avec les organisations membres nationales. Afin d'élaborer leur politique commune, les membres d'EBC se réunissent au minimum quatre fois par an lors des conseils d'administration à Bruxelles et lors de l'Assemblée Générale. Cette dernière est normalement combinée avec le Congrès annuel d'EBC organisé alternativement chez chacun des membres d'EBC et consacré chaque année à un thème spécifique.

Notre équipe de permanents exerce, tout au long de l'année, une activité de veille et d'information sur les législations en cours. Grâce à un réseau d'experts issus de ses organisations membres, EBC élabore des prises de position validées par les organisations nationales et défendues conjointement à Bruxelles et auprès des Gouvernements nationaux.

Des actions de lobbying sont menées auprès de la Commission européenne et de ses nombreuses Directions générales (Entreprises/Industrie ; Fiscalité ; Emploi et Affaires Sociales ; Environnement ; Energie ; Marché Intérieur), auprès du Parlement européen et auprès du Comité Economique et Social Européen.

EBC siège au Comité Permanent de la Construction, Comité présidé par la Commission européenne et composé des représentants des gouvernements des Etats membres, en charge de la réglementation pour la construction. La représentativité complémentaire d'EBC est par ailleurs reconnue par la Commission européenne pour être associée au Comité de Dialogue Social européen dans le secteur de la Construction et la FIEC a accordé depuis 2007 à EBC deux sièges d'observateur au sein de sa délégation participant à ce Comité. EBC est également partenaire de la plateforme Build Up en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments. EBC a été coordinateur de différents projets européens et est actuellement partenaire dans deux projets : Shelter et EuroApprenticeship.

Depuis le mois de mars 2012, EBC est également membre de WorldSkills Europe, l'organisation régionale responsable d'organiser la plus grande compétition européenne des métiers techniques et manuels.

PRÉSENTATION D'EBC



PUBLICATIONS D' EBC

- Un bulletin d'information trimestriel, traduit en 4 langues (Français, Anglais, Espagnol, Italien)
- Le « Construction Voice », une lettre d'information mensuelle en Anglais à destination de la presse et des responsables politiques européens.
- Un rapport annuel en 4 langues (Français, Anglais, Espagnol, Italien)
- Des communiqués de presse en 2 langues (Français, Anglais)
- Des prises de position en 2 langues (Français, Anglais)
- Des publications sur les projets conduits par EBC

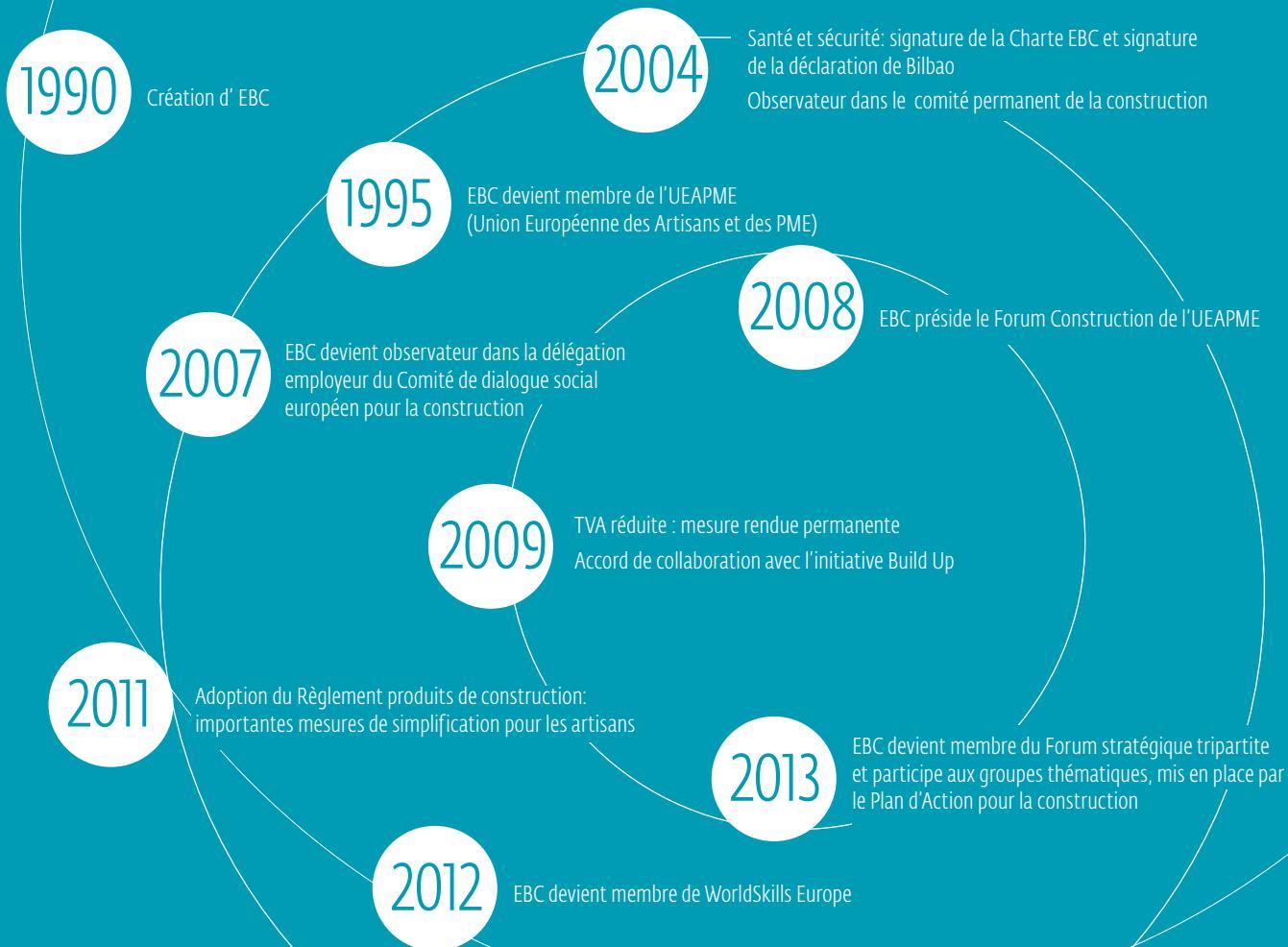
Toutes ces publications sont disponibles sur le site Internet d'EBC:
www.eubuilders.org



EBC est présente sur les réseaux sociaux. Vous trouverez plus d'information sur les activités d'EBC sur Twitter, LinkedIn et YouTube.



EBC EN QUELQUES DATES



STRUCTURE D'EBC

BUREAU



Président
José Antonio CALVO - DELGADO
(CNC, ESPAGNE)



Commissaire aux comptes
Brian BERRY
(FMB, ROYAUME-UNI)



Commissaire aux comptes
Patrick KOEHNEN
(FDA, LUXEMBOURG)



Past president
Andrea MARCONI
(ANAEP, ITALIE)



Trésorier
Jean-Pierre WAEYTENS
(BOUWUNIE, BELGIQUE)



Vice-président
Patrick LIEBUS
(CAPEB, FRANCE)



Riccardo VIAGGI
Secrétaire Général
Italien
Master en relations internationales
Langues: Italien, Anglais, Français,
Espagnol, Russe



Alice FRANZ
Policy officer
Française
Master en affaires européennes
et droit européen
Langues: Français, Anglais,
Espagnol, Allemand



Valeria MAZZAGATTI
Communication officer
Italienne
Master en relations internationales
Langues: Italien, Anglais, Français,
Espagnol



Fernando SIGCHOS JIMENEZ
Stagiaire
Belge - Equatorien
Master en relations internationales
Langues: Français, Espagnol,
Anglais, Néerlandais

SECRÉTARIAT

Performances et tendances du secteur de la CONSTRUCTION

UNE CRISE QUI SEMBLE SANS FIN. REPRISE MODÉRÉE JUSQU'EN 2015

Après la stabilisation du secteur en 2011 (+0,2%), Euroconstruct, le réseau de 19 instituts d'études et de prévisions économiques pour la construction, a analysé et enregistré une tendance à la baisse pour 2012 : -4,7% du volume d'activité.

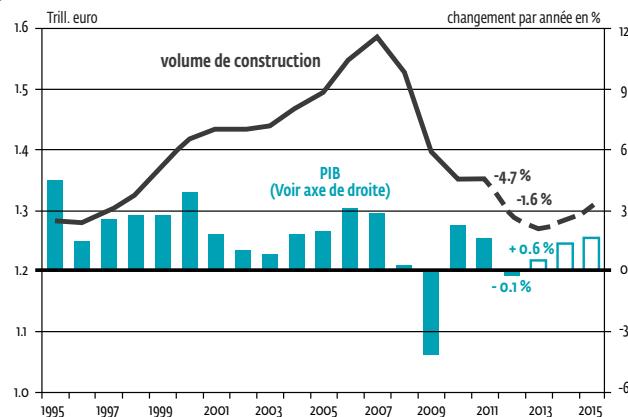
La discipline budgétaire dans la zone Euro et les difficultés des consommateurs (stagnation des revenus, chômage, augmentation de la charge fiscale, difficultés d'accès au crédit) ont profondément affecté la production dans le secteur de la construction en 2012. Les pays d'Europe occidentale qui sont les plus touchés par cette baisse sont l'Espagne, le Portugal et l'Irlande mais l'Italie, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Finlande ne sont pas loin.

Le chômage, la stagnation ou le ralentissement économique et la situation financière très tendue du secteur public ont ralenti l'ensemble des trois segments du secteur de la construction. En 2012, le génie civil a subi une perte de 7,5% notamment en raison de la prudence des pouvoirs adjudicateurs. Le secteur résidentiel a diminué de 3,5% et le non-résidentiel de 4%. Les prévisions pour ces trois segments du secteur demeurent négatives pour 2013.

Quelques exemples nationaux dépeignent une image très sombre. En France, le secteur de la construction a été freiné par une baisse de 28% des ventes de nouvelles propriétés en 2012 (en plus de la baisse de 10% en 2011) et une baisse de 55% de l'investissement privé dans les biens locatifs depuis 2011. En Espagne, seuls 1 million d'emplois demeurent (prévisions pour la fin 2013 : 600 000 emplois), ce qui équivaut à 6,3% des emplois au niveau national (13% en 2008). En outre, la production totale du secteur de la construction en Italie a diminué de 29,9% entre 2008 et 2013, notamment en raison des retards de paiement du secteur public (la moyenne pour les retards de paiement du secteur public en Italie est de 180 jours, alors que la moyenne européenne est de 115 jours).

Les experts reportent désormais la reprise économique au-delà de 2013. En effet, ils s'attendent à une perte d'activité de 1,6% en 2013, une reprise modérée en 2014 (+1%) et en 2015 (+1,9%). Comparé à 2013, le marché du logement verra une amélioration de 2,3% en 2014 (+2,8% en 2015); le marché du non-résidentiel commencera à se redresser en 2015 (+0,3% en 2014 et +1,4% en 2015), alors que le marché des infrastructures aura du mal à récupérer (-0,7% en 2014, +0,8% en 2015), notamment en raison d'un manque de financement public.

Seule une reprise modérée est attendue pour 2015. Néanmoins, l'Irlande montre des signes de crise financière et économique: la reprise générale du pays dans le court terme devrait avoir des effets positifs sur un secteur de la construction lourdement frappé.



Source: EUROCONSTRUCT (Décembre 2012)

Économie et Marchés

RÉVISION DE LA DIRECTIVE MARCHÉS PUBLICS.

La proposition de directive sur les marchés publics, publiée en décembre 2011, poursuit son chemin législatif. Après un premier report à l'automne 2012, en raison du dépôt de plus de 1500 amendements, la proposition a été votée par la commission Marché Intérieur du Parlement européen, le 18 décembre 2012, en première lecture.

Au moment de l'impression du présent rapport (juin 2013), les négociations en trilogue entre les institutions européennes, qui ont débuté en mars, ont pris un tournant inquiétant. L' "obligation" de payer directement les sous-traitants pourrait être édulcorée et ne subsisterait qu'une "possibilité" de les payer directement. Quant à l'introduction d'un passeport européen pour les marchés publics, la proposition risque d'être rejetée. Le chiffre d'affaires minimum d'une entreprise soumissionnaire, déjà réduit par le Parlement au double de la valeur du contrat, est à nouveau en cours de négociation. Même l'introduction d'un possible groupement d'entreprises pour participer à des appels d'offres est en danger.

En outre, le Parlement européen a effacé de l'article 44 le principe du « appliquer ou expliquer » pour la division des contrats en lots. EBC pense qu'il est toujours possible de réintroduire cette clause, le Conseil étant apparemment en faveur de ce principe. EBC critique fermement le retrait des critères quantitatifs pour identifier les offres anormalement basses à l'article 69 et s'inquiète que le paiement direct des sous-traitants soit retiré de la proposition. La position du Parlement et du Conseil sur l'article 11 est également préoccupante, car elle pourrait créer une véritable distorsion de concurrence émanant de la possibilité trop large de coopération « public-public ».

EBC suit de près les développements, soutenant une concurrence loyale, des procédures administratives plus simples et des paiements à temps comme principes essentiels pour les PME.

POLITIQUES EUROPÉENNES ET ACTIONS D'EBC

Petit-déjeuner de travail pour « Assurer l'accès des PME aux marchés publics », organisé par EBC au Parlement européen, 10 janvier 2013.



De gauche à droite: Klaus Wiedner (chef d'unité Commission européenne), Marc Tarabella (député européen - rapporteur pour la directive), Thomas Hanney (représentant permanent adjoint auprès de l'UE pour l'Irlande) et Riccardo Viaggi (secrétaire général d'EBC).

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LA CONSTRUCTION

La Commission européenne a créé le Forum Stratégique de Haut Niveau dans le cadre de la structure de gouvernance pour mettre en œuvre la "Stratégie pour une compétitivité durable du secteur de la construction et de ses entreprises", publiée en juillet 2012. Ce forum de haut niveau a pour objectif de réunir les représentants d'organisations européennes, des ministères des Etats membres en charge de la construction et la Commission européenne.

La réunion de lancement a eu lieu en janvier 2013. L'objectif de cette réunion était de discuter et de coordonner les actions qui devront être prises pour mettre en œuvre les 5 actions prioritaires listées dans le Plan d'Action. Ces actions sont :

- Stimuler les conditions d'investissement pour la rénovation
- Améliorer le capital humain
- Améliorer l'efficacité des ressources
- renforcer le marché intérieur pour la construction
- Favoriser la position concurrentielle des entreprises de la construction européenne à l'international.

En plus du Forum stratégique de haut niveau, le Plan d'Action pour le secteur de la construction prévoit la création de cinq groupes thématiques, un pour chacune des 5 actions prioritaires identifiées dans le Plan. EBC participera de manière régulière aux réunions de ces groupes.

La première réunion du Forum a été un véritable succès. Le président d'EBC, José Antonio Calvo Delgado, a présenté ses arguments et les actions prioritaires pour sortir de la crise. Il a insisté sur le fait que le secteur de la construction était une partie de la solution à la sortie de crise, rappelant à la Commission et aux représentants des Etats membres que chaque nouvel emploi créé dans la construction pouvait engendrer 2,5 emplois additionnels dans des activités connexes. Il a ajouté que les priorités clés pour les PME et artisans de la construction sont : stimuler les investissements, renforcer le capital humain et améliorer l'efficacité des ressources.

EBC a expressément demandé que le Forum devienne une plateforme de coordination et d'échanges pour toutes les actions liées au secteur. De son côté, la Commission européenne espère que le Forum sera reproduit au niveau local pour que les Etats membres soient davantage impliqués dans la mise en œuvre concrète des actions.





CONSULTATION SUR LES TAUX RÉDUITS DE TVA

EBC a répondu à la consultation lancée par la Commission européenne en octobre 2012 sur la révision de la législation existante sur les taux réduits de TVA.

Dans sa réponse, EBC reconnaît que les taux réduits de TVA sur les services à forte intensité de main d'œuvre ont encouragé les ménages à effectuer des travaux pour améliorer l'efficacité énergétique. Cependant EBC rappelle que cette mesure fiscale ne doit pas se limiter à cet objectif politique.

Un taux réduit de TVA est une mesure complémentaire pour poursuivre les objectifs fixés dans la feuille de route « Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources ». Il y a une tendance générale du marché vers les travaux de rénovation et une part croissante de ces travaux de rénovation a pour but d'améliorer l'efficacité énergétique. L'application des taux réduits de TVA est donc naturellement intégrée à la politique générale du développement durable.

L'application des taux réduits de TVA pour la rénovation et réparation de logements privés a également un lien direct avec la création d'emplois, puisqu'elle accroît la demande pour ces services. Les taux de TVA réduits devraient aussi avoir un impact positif pour les entreprises respectueuses de la loi car cela permettrait de réduire l'avantage concurrentiel des entreprises opérant dans l'économie informelle.

Dans sa réponse, EBC a ajouté que dans le secteur de la construction, comme le montrent l'étude du « Copenhagen Economics » de 2007 et la présente consultation, il n'y a pas de situation où la mise en œuvre d'un taux de TVA réduit se traduise par une altération substantielle de la concurrence au sein du Marché Unique. Par ailleurs, de notre expérience, les taux réduits de TVA ne créent pas de coûts de conformité pour les entreprises. A l'inverse, en période de crise, il s'agit d'une mesure qui devrait être examinée plus attentivement et mise en œuvre par les gouvernements, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, bien au contraire.

ACCÈS AU FINANCEMENT

LE FORUM SUR LE FINANCEMENT DES PME EN EUROPE

Le dernier sondage mené par la Banque Centrale Européenne sur l'accès au financement des PME dans la zone Euro, publié à la fin du mois d'avril 2013, montre les difficultés financières des PME dans la zone Euro et les conditions de prêt déloyales dont elles sont victimes. Ces obstacles proviennent d'un manque interne de liquidités dû à la très basse consommation et à la détérioration générale des conditions économiques. En dehors de l'Allemagne, tous les pays de la zone Euro ont rapporté une disponibilité de financement externe à la baisse, notamment en termes de découvert bancaire et de crédits commerciaux. Nous considérons ces pratiques déloyales car les PME subissent de très hautes exigences en matière de garantie et paient des taux d'intérêts supérieurs à ceux des plus grandes entreprises.

Bien que certains pays fassent part de signes d'amélioration ou de ralentissement du déclin, le sondage montre que les besoins des PME en matière de découvert bancaire et de crédit sont liés au manque de financement interne et à la crise économique. Vu la détérioration de l'accès aux prêts bancaires, le système financier actuel ne peut pas satisfaire ces besoins.

Les instruments déployés au niveau européen sont très utiles mais insuffisants pour faire face à la situation. Les récentes informations ne font que renforcer ce sentiment : dans le cadre du budget pluriannuel européen, le programme pour la compétitivité des PME – COSME – verra vraisemblablement son budget initial de 2,5 milliards d'euros réduit à un montant plus modeste de 2 milliards d'euros sur une période de 7 ans.

Il est crucial que les banques financent de nouveau l'économie réelle et notamment les activités des petites et moyennes entreprises, qui sont les principales victimes de la situation actuelle. Les institutions européennes et les Etats membres devraient poursuivre l'amélioration des lignes de crédit traditionnel et des prêts bancaires simples, étant donné que 92% des entreprises de la construction en Europe, dont le personnel est inférieur à 10 employés, ont uniquement recours à cette méthode pour investir dans leur productivité. Le Forum sur le Financement des PME s'est tenu à Dublin le 2 mai 2013 et a été l'occasion pour EBC de partager ces craintes devant les institutions européennes, les représentants des Etats membres et les représentants des PME.





Première Assemblée des PME à Chypre, novembre 2012

ACCÈS À L'ASSURANCE POUR LES PETITES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION UTILISANT DES PRODUITS INNOVANTS

En mars 2012, la Commission européenne a lancé ELIOS 2, la suite du projet pilote débuté en 2008 pour faciliter l'accès des artisans et des petites entreprises du bâtiment aux assurances, pour encourager l'innovation et la promotion des écotechnologies dans l'Union européenne.

Après la conclusion d'ELIOS 1 en 2012, EBC a déploré le manque de résultats concrets présentés par le consortium, d'où le lancement d'ELIOS 2. Ce nouveau projet pilote a le même objectif qu'ELIOS 1 mais propose de nouvelles actions. Le projet ELIOS 2 a en effet défini quatre missions :

- Élaborer un répertoire de l'UE des marques de qualité/conformité (labels, certificats, évaluations techniques, etc.) pour les produits, procédés, travaux, équipements techniques et qualifications professionnelles dans le domaine de la construction;
- Mettre en place un observatoire Européen des pathologies et des indicateurs de qualité permettant aux assureurs et réassureurs de mieux évaluer les risques;
- Favoriser une plus grande convergence ou une reconnaissance mutuelle des différents régimes d'assurance;
- Mettre en place un « Forum » réunissant régulièrement l'ensemble des institutions et professions concernées.

En janvier 2013, la troisième réunion du projet ELIOS 2 a présenté un aperçu du travail effectué jusqu'à présent. Pour le moment, EBC émet des doutes sur la méthodologie utilisée par le consortium et est particulièrement inquiète que les problèmes spécifiques des artisans et PME de la construction pour accéder aux assurances ne soient pas correctement pris en compte.

Intervention d'EBC sur les marchés publics à la première Assemblée des PME à Chypre

En novembre 2012, la Commission européenne et la présidence chypriote de l'UE ont organisé la première Assemblée des PME, partie officielle de la structure de gouvernance du SBA révisé. L'évènement a rassemblé plus de 500 participants provenant de tous les Etats membres ainsi que de délégations internationales.

Les représentants d'EBC ont été invités en tant que délégués à cette Assemblée et ont coopéré avec la Commission européenne, au sein du conseil stratégique, pour organiser l'évènement. EBC a également pris part au débat sur l'amélioration de l'accès des PME aux marchés publics. Lors de son intervention, EBC a réitéré le besoin d'inclure dans la version finale de la directive sur les marchés publics des mesures et dispositions concrètes.

Affaires Sociales

DÉTACHEMENT DES TRAVAILLEURS

Le 21 mars 2012, la Commission européenne a adopté, dans le cadre de l'Acte pour le Marché Unique, une directive d'exécution de la directive détachement des travailleurs 96/71/CE.

La directive d'exécution proposée vise à améliorer la façon dont la directive de 1996 sur le détachement de travailleurs est appliquée dans la pratique sans en modifier les dispositions. Elle aborde notamment les problèmes et conditions des travailleurs détachés au sein des Etats membres de l'UE.

Les négociations sur les amendements de compromis au sein de la commission Emploi du Parlement européen ont été très longues et difficiles en raison de conflits internes, à la fois au sein des groupes politiques et des Etats membres.

Concernant l'article 3, EBC a demandé une liste restreinte pour les critères qui déterminent une situation de détachement. Les Etats membres devraient être en mesure d'appliquer au minimum quelques critères communs à travers l'Europe pour déterminer les situations abusives. En revanche, l'article 9 devrait éviter d'imposer une liste restreinte des mesures de contrôle que les Etats membres peuvent appliquer. Les Etats membres devraient

conserver la possibilité d'aller plus loin et de procéder à des contrôles additionnels s'ils le souhaitent.

Néanmoins, la clause la plus controversée concerne la responsabilité conjointe et solidaire reprise dans l'article 12 de la directive. En Europe, 8 Etats membres ont déjà introduit un tel système dans leur législation nationale. EBC suit ce point de très près pour s'assurer que les entreprises ne seront pas tenues de supporter des charges supplémentaires et d'effectuer des tâches qui devraient être celles des pouvoirs publics, notamment les responsabilités d'inspection.

À cette fin, EBC soutient l'idée d'avoir à disposition pour toutes les entreprises des 27 Etats membres un système à part entière permettant une vérification rapide des sous-traitants potentiels et qui soit non contraignant et peu coûteux pour le contractant principal. Cet outil pourrait être par exemple, une base de données facilement compréhensible, des sociétés chargées d'évaluer que chaque entreprise respecte intégralement les conditions de travail, avec certaines conditions décidées en commun pour accorder le statut de conformité. Si correctement mise en œuvre, EBC pense que la responsabilité pourrait être une véritable opportunité de protéger les PME honnêtes et de créer des règles de jeu équitables.



TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES

Le 23 octobre 2012, la Commission européenne a adopté son programme de travail pour l'année 2013. Ce programme fut aussi la dernière chance pour la Commission d'avancer de nouvelles législations avant les élections européennes de 2014. Pour la première fois depuis 2008, ce nouveau programme de travail n'inclut pas la proposition de directive pour les troubles musculosquelettiques.

Un groupe de pilotage (comprenant des représentants des différentes DG) a abordé ce dossier le 4 septembre 2012. Au cours de cette réunion, la DG Entreprises et le Secrétariat général de la Commission ont exprimé leur mécontentement quant à l'analyse d'impact effectuée. Le Secrétariat en particulier a souligné que cette étude ne fournissait pas de preuve suffisante pour soutenir le choix opéré par la DG Emploi d'établir une nouvelle directive dans ce domaine.

Ceci corrobore les revendications de longue date d'EBC pour qui une telle législation n'est pas nécessaire ; elle serait même un fardeau insupportable pour les micro-entreprises en Europe. EBC se satisfait de l'application du principe « Penser petit d'abord ». Elle continue aussi de soutenir que les PME peuvent répondre aux exigences de la législation existante en termes de santé et sécurité en utilisant des moyens appropriés, à savoir la formation, l'information, la sensibilisation et le rôle d'accompagnement des institutions bilatérales et des fonds spécifiques.



EBC reçoit du Commissaire Andor, le certificat de partenaire de la campagne OSHA

DIALOGUE SOCIAL

L'étude de représentativité du dialogue social européen pour le secteur de la construction, menée par Eurofound, est entrée dans sa phase opérationnelle en janvier 2013. Ces études sont conçues pour fournir les informations de base nécessaires à la mise en place et au fonctionnement des commissions de dialogue social sectoriel au niveau européen. Après avoir demandé cette étude à de nombreuses reprises, EBC se réjouit de cette initiative. En effet, elle devrait évaluer véritablement les niveaux de représentativité des différentes organisations qui ont le droit d'être consultées comme partenaire social et donc de prendre part au dialogue social européen.

ADOPTION DE LA DIRECTIVE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le 25 octobre 2012, l'Union européenne a officiellement adopté la directive 2012/27/UE pour l'amélioration de l'efficacité énergétique. Les Etats membres ont jusqu'au 5 juin 2014 pour transposer la directive dans leur législation nationale. EBC se satisfait du texte qui inclut une stratégie pour la rénovation du parc immobilier national pour les bâtiments résidentiels et commerciaux, tant publics que privés.

Les principales dispositions de la directive sont les suivantes :

- Les compagnies énergétiques doivent réduire leur vente d'énergie à leurs clients d'au moins 1,5% par an.
- Un taux de rénovation de 3% pour les bâtiments publics possédés ou occupés par les gouvernements centraux.
- Une obligation pour chaque Etat membre d'élaborer une feuille de route pour rendre plus efficaces en énergie les bâtiments d'ici 2050 (commerciaux, publics et privés).
- Une obligation pour les Etats membres d'avoir des systèmes de certification ou de qualification équivalente pour les fournisseurs de services énergétiques, les audits énergétiques, les mesures d'amélioration d'efficacité énergétique, y compris pour les installateurs d'éléments de bâtiment.

- Des incitations pour les PME pour les encourager à se soumettre à des audits énergétiques.

EBC rappelle qu'une attention particulière doit être portée à l'article 6.5. Cet article laisse incertaine la relation entre les distributeurs d'énergie et les fournisseurs locaux de services énergétiques, tels que les PME de la construction en ce qui concerne la rénovation des bâtiments. Des partenariats clairs doivent être encouragés et mis en place entre les fournisseurs d'énergie et les fournisseurs de services énergétiques, comme le demande EBC depuis le début. Ces partenariats permettront d'optimiser les objectifs d'économie d'énergie auprès du client final.

EBC demande à présent aux Etats membres d'être très prudents au moment de transposer la directive efficacité énergétique dans leur législation nationale. Il est impératif d'établir des stratégies et des feuilles de route claires pour que l'efficacité énergétique devienne une véritable opportunité de marché contre la crise et pour la croissance.

L'Action Concertée pour la directive efficacité énergétique a été lancée au printemps 2013 afin de soutenir la mise en œuvre efficace de la directive dans tous les Etats membres européens ainsi qu'en Norvège et en Croatie.

Energie et Environnement

À SUIVRE

Depuis le 30 avril 2013, les Etats membres doivent présenter chaque année leur rapport sur les progrès accomplis pour atteindre les objectifs nationaux d'efficacité énergétique. Si les plans d'économie d'énergie des Etats membres ne sont pas suffisamment ambitieux et que l'analyse de la Commission montre que l'UE n'est pas sur la voie d'atteindre les 20% d'économie d'énergie, alors la Commission ajoutera à la directive des mesures contraignantes pour combler l'écart. Les économies seront calculées à partir de 2014 et la directive sera revue en 2016.

EBC et d'autres associations européennes ont uni leurs forces pour promouvoir l'efficacité énergétique dans les logements

En juin 2012, EBC a co-écrit avec plusieurs associations européennes un communiqué de presse conjoint pour favoriser l'efficacité énergétique du parc de logements en Europe. L'idée était de profiter de la rencontre des chefs d'Etat et de gouvernement sur l'Agenda UE pour la croissance pour s'exprimer d'une seule voix et envoyer un message clair : « rénover au minimum 10 millions de logements permettrait de relancer les activités du secteur de la construction, de créer des centaines de milliers d'emplois stables au niveau local et non délocalisables, de réduire de manière significative le coût de l'importation de ressources énergétiques en Europe, tout en favorisant une amélioration de la qualité de vie et la diminution de la précarité énergétique. »

LES FENÊTRES INCLUSES DANS LE PROGRAMME DE TRAVAIL **ÉCOCONCEPTION** 2012-2014

La directive européenne pour l'écoconception (directive 2009/125/CE) définit un cadre pour fixer des exigences écologiques contraignantes sur les produits consommateurs d'énergie et sur les produits liés à l'énergie vendus dans les 27 Etats membres.

En décembre 2012, la Commission européenne a publié son programme de travail pour 2012-2014 pour l'écoconception des produits. Dans son nouveau programme, les fenêtres pour les bâtiments ont été incluses dans la liste des produits prioritaires. Cela signifie qu'une étude préparatoire examinera les exigences possibles pour l'écoconception des fenêtres suite à des analyses techniques, économiques et environnementales. Ultérieurement, une évaluation d'impact examinera la meilleure option politique pour ce produit : écoconception et/ou étiquetage

énergétique et/ou mesures d'autoréglementation. Si elle estime que ce n'est pas nécessaire, la Commission pourrait également décider de ne pas adopter de mesures d'exécution pour les fenêtres.

EBC a depuis longtemps avisé la Commission que les produits de construction fabriqués à petite échelle devraient être exempts des procédures d'écoconception puisqu'ils ne représentent pas un volume de ventes élevé, n'ont pas d'impact significatif sur l'environnement et cela entraînerait une charge administrative et financière disproportionnée par rapport aux objectifs. Il est également important de rappeler que les articles 6 et 7 du règlement produits de construction, règlement entré en vigueur en avril 2011, prévoient des exigences environnementales et de performance énergétique pour les produits.

VILLES ET COMMUNAUTÉS **INTELLIGENTES.** PARTENARIAT **D'INNOVATION** EUROPÉEN

La Commission européenne a lancé en juillet 2012 le partenariat d'innovation pour les villes et communautés intelligentes (VCI). Ce partenariat propose de rassembler les ressources et de soutenir des projets dans le domaine de l'énergie, des transports et des technologies de l'information et des communications (TIC). Ces secteurs sont invités à travailler ensemble avec les villes en vue de répondre aux besoins des citoyens.

Pour l'énergie, un groupe de travail « efficacité énergétique des bâtiments » a été créé. Ce groupe de travail se concentre sur :

- Les économies profondes dans les logements et bâtiments existants
- Les technologies d'énergies renouvelables
- Une approche holistique pour les activités utilisant de l'énergie ainsi que pour l'utilisation d'énergie dans les logements ou bâtiments.

L'objectif principal de la Commission à travers ce partenariat, est d'influencer et diriger la manière dont les fonds structurels (notamment le FEDER) seront utilisés dans les villes et communautés dans le prochain cadre financier multi-annuel. De nombreuses villes et Etats membres sont déjà impliqués dans ce projet au niveau local.

Normalisation

RÈGLEMENT PRODUITS DE CONSTRUCTION. LA MISE EN ŒUVRE EST **ESSENTIELLE**

Le 25 juin 2012, le secrétaire général d'EBC, Riccardo Viaggi, a pris la parole à la conférence " Règlement produits de construction " (RCP), organisée par la Commission européenne et regroupant plus de 500 personnes. Dans le panel sur la simplification, il a rapporté le point de vue des micro-entreprises qui fabriquent des produits de construction, mettant en avant les inquiétudes liées à la mise en œuvre des mesures de simplification incluses dans le RCP. En effet, les articles 37 et 38 du règlement demeurent peu clairs et posent la question de leur mise en

application. EBC s'engage à fournir des réponses à ces questions et demande aux parties intéressées ainsi qu'aux autorités publiques de prendre part à ce travail au moment d'appliquer le règlement.

Par ailleurs EBC travaille avec la Commission européenne et d'autres acteurs européens afin d'assurer une transition en douceur du RCP qui doit entrer en vigueur le 1er juillet 2013. Le plus important est d'offrir aux fabricants la possibilité de mettre à disposition sur un site Internet la Déclaration de Performance du produit pour donner aux entrepreneurs les informations nécessaires tout en réduisant la charge administrative et la paperasserie. Pour EBC, au cours de ce processus, il est nécessaire d'adopter une série de règles minimales pour assurer transparence, confidentialité, accès gratuit et accessibilité.



SME SAFETY

UNE NOUVELLE ORGANISATION

Le 15 novembre 2012, les petites et moyennes entreprises qui fabriquent des équipements de protection personnelle ont créé l'organisation SME Safety, à laquelle EBC a adhéré en tant que partenaire représentant les utilisateurs de ces produits. Sa mission est de protéger ces petites et moyennes entreprises dans le processus de normalisation internationale.

La raison plus spécifique de la création de cette association et de la participation d'EBC, concerne la proposition d'élaboration de normes ISO au niveau européen sur les équipements de protection respiratoire (EPR) qui auraient un potentiel effet négatif sur les fabricants et indirectement sur les usagers. Or, le système actuel de production et de test de ces équipements ne présente pas de problème particulier : les accidents de travail ont diminué depuis 2003 et les accidents liés au système respiratoire représentent seulement 2% du total des accidents classés dans la catégorie des « Equipements de Protection Individuelle ».

EBC et d'autres groupes d'utilisateurs sont inquiets du changement potentiel dans le processus de normalisation, car il est très susceptible de réduire l'interopérabilité des EPR, d'augmenter la complexité de l'étiquetage et d'augmenter les coûts, les tests devenant plus chers.

A la fin du mois de novembre 2012, les efforts de SME safety ont porté leurs fruits. Le comité technique du CEN 79 (CEN TC79) a décidé d'adopter une feuille de route qui retarde d'au moins 6 ans la possibilité d'adopter des normes ISO pour les dispositifs de protection respiratoire. A la fin de cette période, si le vote dans le CEN TC79 sur le transfert des nouvelles normes ISO est positif, les PME bénéficieront d'une période de transition de trois ans. Par conséquent, avec la nouvelle feuille de route les PME peuvent s'attendre à une longue période d'adaptation et d'amélioration du processus de normalisation pour ce produit.



EBC n'est pas contre de nouvelles normes si elles améliorent réellement les produits. Néanmoins, et en accord avec le Guide 17 du CEN, EBC considère que des tests excessifs et non nécessaires doivent être évités.

LES PME ET LA NORMALISATION

Le 28 mai 2013, le CEN-CENELEC a organisé à Bruxelles une conférence européenne sur la participation des PME dans la normalisation. L'objectif de la conférence était d'ouvrir un débat sur la manière de sensibiliser et d'informer les PME sur les normes et leur utilisation. Cette conférence a également marqué la fin du 2ème projet de « Boîte à outils pour les PME et la

normalisation », projet soutenu par la Commission européenne et la European Free Trade Association. La boîte à outils a été développée pour les associations professionnelles pour faciliter la participation des PME dans les activités de normalisation. Ceci est très important pour EBC sachant que les PME représentent environ 95% des entreprises en Europe

et que la normalisation est un domaine de plus en plus important où les PME ont un rôle à jouer. C'est pour cela qu'EBC s'implique de manière régulière dans le comité technique du CEN 33 sur les portes et fenêtres où des améliorations ont été apportées en faveur des micro-entreprises qui fabriquent ce type de produits en petite série.

Projets

SHELTER



Pendant trois ans, le consortium du projet SHELTER a travaillé pour développer et faciliter de nouveaux modèles de coopération entre les professionnels et les acteurs pertinents dans le logement social. Ces modèles sont inspirés par la conception intégrée. Le consortium, composé d'une université, de six bailleurs de logements sociaux venant de cinq pays et de trois associations européennes représentant les PME, les bailleurs de logements sociaux et les architectes ont établi qu'améliorer la coopération entre les professionnels impliqués dans la rénovation de logements sociaux est une étape majeure pour atteindre les objectifs de l'Union européenne concernant la performance énergétique des bâtiments. Ceci apporterait également des avantages significatifs en termes d'amélioration du confort et de réduction des factures énergétiques pour les locataires de logements sociaux.

SHELTER a donc essayé d'identifier les procédures qui améliorent considérablement les processus de rénovation énergétique dans le logement social. Avec deux autres associations européennes, CECODHAS Housing Europe (la fédération des logements publics, coopératifs et sociaux) et ACE (l'Association européenne des architectes), EBC a développé des recommandations pour les autorités publiques. Ces recommandations

doivent encourager les autorités publiques à rédiger des appels d'offres de telle manière qu'ils favoriseront la coordination des professionnels et donc la stratégie d'économie d'énergie des organisations de logement social.

Ces recommandations rappellent également que les artisans et PME de la construction sont souvent exclus des appels d'offres. En veillant à ce que le cadre législatif permette la mise en place de consortia de PME, les organisations de logement social seront en mesure de passer des contrats avec des petites entreprises locales pour effectuer les travaux. Les recommandations de SHELTER mettent également en avant l'importance de modes de financement solides et durables étant donné que les travaux sont déterminés par les ressources disponibles.

La version entière du document des recommandations peut être téléchargée sur le site Internet de SHELTER dans la section « résultats des projets ».



Le futur du programme Energie Intelligente pour l'Europe (EIE)

Les projets EIE sont très importants pour EBC. En effet, ils sont une véritable opportunité de mettre en œuvre de manière concrète les politiques européennes. Particulièrement dans le secteur de la construction, composé principalement d'artisans, petites et moyennes entreprises, les projets EIE sont un moyen d'aider nos membres dans la mise en œuvre nationale des directives européennes, qui sont très souvent un véritable défi. Ils sont aussi l'occasion de prouver aux responsables politiques ce qui peut être fait. C'est pourquoi nous encourageons la poursuite du programme EIE sous le nouveau programme « Horizon 2020 », avec un budget dédié à ces actions.



Conférence finale de SHELTER – Dublin

Le 22 mai 2013, SHELTER a tenu sa conférence finale à Dublin, Irlande. La conférence a été bien suivie et a apporté des informations intéressantes sur les tendances du marché de la rénovation et leurs implications pour les bailleurs de logements sociaux. Les recommandations pour les autorités publiques ont également été présentées. La conférence a aussi discuté des mécanismes financiers et de l'accès au capital.

EURO APPRENTICESHIP



A l'occasion de Euroskills 2012 – le plus grand championnat des métiers techniques et manuels en Europe – tenu à SPA au début du mois d'octobre 2012, EBC a organisé le séminaire EuroApprenticeship sur la mobilité des apprentis. Cet événement a mis l'accent sur la mobilité des apprentis comme clé de la compétitivité et de la croissance dans le secteur de la construction. Les différents orateurs ont affirmé à l'unanimité que la représentation des PME au niveau local et national dans le processus était cruciale pour encourager les entrepreneurs à développer la mobilité et à mettre en place des programmes en leur présentant les avantages du concept. M. Martyn Price, de la Cross-industry Construction Apprenticeship Task Force (CCATF) au Royaume-Uni a présenté les bénéfices de la mobilité tant pour les entreprises que pour les apprentis, puisque ces derniers développent des capacités certaines d'adaptation, d'autonomie et d'esprit d'équipe. Ces capacités représentent des connaissances nouvelles mais aussi des aptitudes professionnelles essentielles pour développer le marché au niveau européen, et de manière générale, au niveau global.

Ce séminaire était une excellente opportunité pour ouvrir un débat sur une approche sectorielle vers la mobilité des apprentis ainsi que pour identifier les bénéfices et entraves empêchant les PME d'en tirer le meilleur. EuroApprenticeship apporte une réponse à ce défi, en permettant à tous les sujets impliqués de travailler ensemble en facilitant l'accès à l'information.

EuroApprenticeship se terminera en juin 2013. Dans sa dernière phase, le projet a examiné les possibilités de convertir le projet financé par l'UE en un réseau indépendant. Ce réseau devrait réunir les entités compétentes et aura pour mission de soutenir et échanger des informations sur tout projet lié à la mobilité des apprentis, qui agit dans l'intérêt des PME, des entreprises artisanales spécialisées et des apprentis. Ces projets devront également être impulsés par des organismes de formation professionnelle et d'éducation. Toute organisation intéressée sera la bienvenue dans ce nouveau réseau.



Partenariats Comités Groupes de travail

Comité Permanent de la Construction

Depuis octobre 2004, EBC a acquis un statut d'observateur dans le Comité Permanent de la Construction. Ce Comité a été institué par la directive Produits de Construction (89/106/CEE), pour examiner toute question liée à sa mise en œuvre. Il est présidé par le Chef d'Unité Construction de la DG Entreprises/Industrie, et est composé de représentants désignés par les Etats membres.

Initiative Build up



Build-Up est une initiative de la Commission européenne avec pour objectif de fournir des informations à tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la directive sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD). En 2009, en remplacement de l'EPBD Buildings Platform, EBC a signé un accord de collaboration avec le consortium nommé par la Commission européenne.

WorldSkills Europe



A son Assemblée Générale de 2011 qui s'est tenue à Spa en Belgique, WorldSkills Europe a approuvé l'adhésion d'EBC. En tant qu'organisateur de la plus grande compétition européenne des métiers techniques et manuels, cette organisation s'avère être un partenaire pertinent et évident pour EBC. En effet, depuis toujours, EBC s'est engagée à améliorer les compétences de la main d'œuvre du secteur de la construction, ce qui passe aussi par une amélioration de l'image du secteur. Or, la mission principale de WorldSkills Europe et de répandre et sensibiliser la population à l'importance des métiers techniques et manuels en visant l'excellence des jeunes travailleurs.

EBC, partenaire des campagnes de EU-OSHA Bilbao

Comme par le passé, EBC s'est engagée dans la nouvelle campagne biannuelle menée par l'Agence OSHA, l'agence européenne pour la santé et sécurité au travail, située à Bilbao. Attachée à améliorer la santé et la sécurité au travail, EBC a décidé de consacrer du temps et des actions à la campagne sur la participation des travailleurs et la gestion par les dirigeants de l'évaluation des risques. Le 5 juin 2013, lors d'un événement organisé par EU-OSHA sur les « Modèles de référence et bonnes pratiques dans la santé et sécurité au travail », EBC a reçu le certificat de partenaire officiel de la campagne.



Comité de Dialogue Social Européen du secteur Construction



Le Comité de Dialogue Social Européen du secteur Construction a été créé en 1999 par la FIEC (Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction) et la FETBB (Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois). En 2007, la FIEC a accordé à EBC deux sièges d'observateur au sein de sa délégation participant à ce Comité. EBC a mandaté Andrea Marconi (ANAEP, Italie) et Riccardo Viaggi (Secrétaire général) pour se faire représenter lors des réunions.

Comités Techniques du CEN



EBC représente les petites et moyennes entreprises en qualité d'expert au sein du CEN TC 33 : « Portes, Fenêtres, Volets et Fermetures métalliques », et notamment au sein du Groupe de travail 1 sur les « portes et fenêtres », en charge de la réalisation des normes prEN14351-1/14351-2/14351-3.

EBC préside le forum construction de l'UEAPME

Depuis 2008, EBC préside le Forum Construction d'UEAPME, le comité sectoriel le plus actif d'UEAPME. Le Forum se rencontre deux fois par an avec un ordre du jour complet décidé par les membres de l'UEAPME, afin d'informer, de présenter et de discuter des développements politiques les plus importants affectant les artisans et les PME de la construction. Plusieurs associations européennes sectorielles ainsi que des associations nationales prennent part au Forum qui adopte des positions, répond à des consultations et mène des activités conjointes. Lors de sa dernière réunion qui s'est tenue en avril 2013, M. Daan Stuit (AFNL, Pays-Bas) a succédé à M. Croft (FMB, Royaume-Uni) en tant que Président du Forum. M. Croft présidait le Forum depuis 2008 et EBC voudrait le remercier pour son activité précieuse en tant que Président du Forum et est impatient de débiter sa nouvelle coopération avec M. Stuit.

